

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2017 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PRIN, Dominique PICODOT, Philippe JUPPET, Sébastien BERT, Patricia ROCHEY

Conseillers absents excusés : Aurélie FOREST pouvoir à Sophie CHAUSSAT, Philippe JUPPET pouvoir à Martine PERRAT

Secrétaire de séance : Sophie CHAUSSAT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 18 mai 2017.

APPROBATION SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, relatif aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement, après en avoir délibéré :

- Décide de valider le schéma directeur d'assainissement présenté,
- Retiens les solutions proposées,
- Approuve la hiérarchisation du programme pluriannuel de travaux estimé à 2 061 400 € HT.

SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, relatif aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement et après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter l'Agence de l'Eau RMC pour les travaux d'assainissement du chemin de l'Effourey.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à la demande de subvention s'y rapportant.

CENTRE DE GESTION 71 – CONVENTION-CADRE « MISSIONS FACULTATIVES »

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un certain nombre de missions obligatoires (suivi des carrières des agents, offres et demandes d'emploi, organisation de concours et d'examens etc...). Ces missions sont financées par une cotisation de 0.80 % sur la masse salariale.

Outre ces missions obligatoires, le CDG propose un certain nombre de missions facultatives comme la gestion informatisée des dossiers individuels des agents, la mise à disposition de bases de données sur le statut de la fonction publique territoriale, etc... Ces missions facultatives sont financées par une cotisation additionnelle de 0.20 %.

Le Maire expose que certaines missions facultatives sont désormais obligatoires et ne peuvent plus donner lieu à facturation, notamment les missions relatives au comité médical, l'assistance au recrutement, l'assistance juridique et le recours administratif.

D'autre part, de nouvelles missions facultatives sont disponibles, comme les commissions de sélections professionnelles.

Il convient donc de modifier la convention existante qui avait été signée en 2013 et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le Conseil Municipal valide le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement collectif 2016. Le Maire explique que ce rapport annuel est obligatoire.

CIMETIERE COMMUNAL

La commission cimetièrè se rendra au cimetière le jeudi 13 juillet 2017 afin de constater l'abandon de certaines concessions et d'établir un procès-verbal dans le cadre de la procédure de reprise de concessions.

La séance est levée à 20 h.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 27 juin 2017

Le Maire
Christian PROTET